

RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Les résumés se composent d'obligations de communication appelées les « Éléments ». Ces Éléments sont numérotés dans des Sections allant de A à E (A.1 à E.7). Le présent Résumé contient tous les Éléments nécessaires qui doivent être inclus dans un résumé pour les Notes, les Émetteurs et le Garant. Comme il n'est pas nécessaire d'aborder certains Éléments, il peut y avoir des manques dans la numérotation des Éléments. Même s'il peut être nécessaire d'insérer un Éléments dans le Résumé du fait du type des Titres, des émetteurs et du garant, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée au sujet de cet Éléments. Dans ce cas, une brève description de l'Éléments est incluse dans le Résumé avec la mention « Non applicable ».

Section A - Introduction et avertissements

Éléments	Titre	
A.1	Avertissement	<p>Le présent Résumé doit être lu comme une introduction du Prospectus et des Conditions finales applicables. Toute décision d'investir dans des Titres devra tenir compte du Prospectus dans son ensemble, y compris les documents inclus pour référence et les Conditions finales applicables. Lorsqu'une plainte relative à des informations contenues dans le Prospectus et les Conditions finales applicables est portée par devant un Tribunal dans un État Membre de l'Espace Économique Européen, le plaignant peut, conformément à la législation nationale de l'État Membre dans lequel la plainte est déposée, devra assumer les frais de traduction du Prospectus et des Conditions finales applicables avant que les procédures judiciaires ne soient lancées. Aucune responsabilité civile n'incombera à un Émetteur ni au Garant dans un tel État Membre uniquement sur la base du présent Résumé, y compris une de ses traductions, sauf si elle est trompeuse, inexacte ou incohérente lorsqu'elle est lue avec les autres parties du Prospectus de Base de l'Émetteur correspondant et des Conditions finales applicables ou qu'elle ne fournit pas, lorsqu'elle est lue avec les autres parties du Prospectus de Base de l'Émetteur correspondant et des Conditions finales applicables, les informations clés (telles que définies dans l'Article 2.1(s) de la Directive relative aux Prospectus 2003/71/CE, telle que modifiée, y compris par la Directive 2010/73/UE) afin d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres.</p>
A.2	Autorisation d'utilisation du Prospectus de Base de l'Émetteur	<p>Certaines Tranches de Titres d'un montant de moins de 100 000 € (ou son équivalent dans une autre devise) peuvent être proposées dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'exemption à l'obligation conformément à la Directive relative aux Prospectus de publier un prospectus. Cette offre est appelée « Offre Publique ».</p> <p>Résumé spécifique à l'émission :</p> <p>[Non applicable ; les Titres sont émis avec un montant d'au moins 100 000€ (ou son équivalent dans une autre devise)]</p> <p>[Non applicable : les Titres ne sont pas offerts au public dans le cadre d'une Offre Publique.]</p> <p>[Consentement: Sous réserve des conditions reprises ci-dessous, l'Émetteur autorise l'utilisation de son Prospectus de Base (à savoir pour [Nestlé Holdings, Inc. : toutes les informations contenues dans le Prospectus, sauf les informations contenues dans le Prospectus relatives à Nestlé Finance International Ltd.] / [Nestlé Finance International Ltd. : toutes les informations contenues dans le Prospectus, sauf les informations contenues dans le Prospectus relatives à Nestlé Holdings, Inc.]) en lien avec une Offre Publique de Titres:</p> <p>(i) l'autorisation n'est valide que pendant la période du [[] au []] (la « Période d'Offre ») ;</p> <p>(ii) les seuls Offrants autorisés à utiliser le Prospectus de Base de l'Émetteur pour effectuer l'Offre Publique de Titres sont [(a)] [les Opérateurs correspondants [] (les « Gérants » et chacun un « Offrant Autorisé »)] et [(b)] les intermédiaires financiers indiqués au paragraphe 9 de la Partie B des Conditions financières applicables [(les « Placers », et chacun un « Offrant Autorisé »)] ; et/ou</p>

Élément	Titre	
		<p>[(b)/(c)] tout intermédiaire financier qui est autorisé à effectuer ces offres conformément à la Directive sur les Marchés des Instruments Financiers 2004/39/CE et qui a été dûment désigné, directement ou indirectement, par l'Émetteur pour effectuer des offres fermes, à condition que cet intermédiaire financier déclare sur son site Internet (I) qu'il a été dûment désigné en tant qu'intermédiaire financier pour proposer les Titres pendant la Période d'offre (à condition que cet intermédiaire financier ait été en réalité effectivement désigné), (II) il s'appuie sur le Prospectus de Base de l'Émetteur pour cette Offre Publique avec l'autorisation de l'Émetteur, et (III) sur les conditions liées à cette autorisation [(les « Placers » et chacun un « Offrant Autorisé ») ;]</p> <p>(iii) l'autorisation ne s'étend qu'à l'utilisation du Prospectus de Base de l'Émetteur pour effectuer des Offres Publiques de Titres en [] tel que cela est indiqué au Paragraphe 9 de la Partie B des Conditions finales applicables; et</p> <p>(iv) l'autorisation est soumise aux conditions indiquées dans le Paragraphe 9 de la Partie B des Conditions finales applicables.]</p> <p>[Tout offrant entrant dans le cadre du sous-paragraphe (ii)(b) ci-dessus, qui remplit toutes les autres conditions ci-dessus et souhaite utiliser le Prospectus de Base de l'Émetteur en lien avec une Offre Publique doit, pendant la durée de la Période d'offre, publier sur son site Internet (i) qu'il a été dûment désigné en tant qu'intermédiaire financier pour proposer les Titres pendant la Période d'offre (à condition que cet intermédiaire financier ait été effectivement désigné), (ii) il s'appuie sur le Prospectus de Base de l'Émetteur pour cette Offre Publique avec l'autorisation de l'Émetteur et (iii) sur les conditions jointes à cette autorisation. L'autorisation susmentionnée concerne les Périodes d'offre se produisant dans les douze mois à partir de la date du Prospectus.</p> <p>L'Émetteur [et le Garant] accepte(nt) la responsabilité, dans chaque Etat Membre correspondant où s'applique l'autorisation d'utilisation de son Prospectus de Base, du contenu de son Prospectus de Base en lien avec un investisseur qui achètent des Titres lors d'une Offre Publique effectuée par une personne (un « offrant ») à qui l'Émetteur a donné l'autorisation d'utiliser le Prospectus de Base dans ce but conformément aux paragraphes précédents, à condition que les conditions de cette autorisation soient respectées par l'offrant correspondant.</p> <p>UN INVESTISSEUR QUI A L'INTENTION D'ACHETER OU QUI ACHÈTE DES TITRES LORS D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'UN OFFRANT AUTORISÉ, LE FERA, ET LES OFFRES ET VENTES DE CES TITRES À UN INVESTISSEUR PAR CET OFFRANT AUTORISÉ SERONT EFFECTUÉES CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS ET AUTRES ACCORDS EN PLACE ENTRE CET OFFRANT AUTORISÉ ET CET INVESTISSEUR, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LE PRIX, LES ATTRIBUTIONS, LES FRAIS ET LES ACCORDS DE RÈGLEMENT. L'ÉMETTEUR NE SERA PAS PARTIE À CES CONDITIONS ET ACCORDS AVEC CES INVESTISSEURS EN LIEN AVEC L'OFFRE PUBLIQUE OU LA VENTE DES TITRES CONCERNÉS ET, PAR CONSÉQUENT, LE PROSPECTUS DE BASE DE L'ÉMETTEUR ET LES CONDITIONS FINALES APPLICABLES NE CONTIENDRONT PAS CES INFORMATIONS. L'INVESTISSEUR DOIT RECHERCHER AUPRÈS DE L'OFFRANT AUTORISÉ CORRESPONDANT AU MOMENT DE CETTE OFFRE LA DISPONIBILITÉ DE CES INFORMATIONS ET L'OFFRANT AUTORISÉ SERA RESPONSABLE DE CES INFORMATIONS. NI L'ÉMETTEUR [NI LE GARANT] NI AUCUN AUTRE OPÉRATEUR (SAUF LORSQUE CET OPÉRATEUR EST L'OFFRANT AUTORISÉ CORRESPONDANT) N'ASSUME DE RESPONSABILITÉ OU N'EST ENGAGÉ À L'ÉGARD D'UN INVESTISSEUR EN CE QUI CONCERNE CES INFORMATIONS.]</p>

Section B - Émetteurs et Garant

Élément	Titre																																																																
B.1	Nom officiel et commercial de l'Émetteur	Nestlé Holdings, Inc. (« NHI »)/ Nestlé Finance International Ltd. (« NFI »)																																																															
B.2	Domiciliation/ forme juridique/ législation/pays de constitution	NHI est une société à durée illimitée, constituée et domiciliée au Delaware, aux États-Unis conformément aux lois de l'État du Delaware. NFI est une société anonyme à durée illimitée, constituée conformément au droit du Grand Duché du Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg. NFI est domiciliée au Luxembourg.																																																															
B.4b	Informations sur la tendance	L'environnement commercial mondial est resté difficile en 2015 et continue d'être difficile en 2016. Le Groupe Nestlé est bien positionné avec des marques fortes, de bonne qualité, qui sont appréciées des consommateurs mais n'importe quelle évolution négative de l'économie mondiale pourrait avoir un impact sur la demande des consommateurs.																																																															
B.5	Description du Groupe	NHI et NFI sont toutes deux des filiales détenues (indirectement dans le cas de NHI) à 100 % par Nestlé S.A. (le « Garant »). Le Garant est l'ultime société de holding du groupe Nestlé de sociétés (le « Groupe Nestlé » ou le « Groupe »).																																																															
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Non applicable ; il n'y a aucune prévision ni estimation de bénéfice dans le Prospectus de Base de l'Émetteur correspondant.																																																															
B.10	Qualifications du rapport d'audit	Non applicable ; il n'y a pas de qualification dans aucun des rapports d'audit en ce qui concerne des informations financières historiques de NHI ou de NFI au début des et pour les douze mois clôturant au 31 décembre 2015 et 2014 respectivement.																																																															
B.12	Informations financières essentielles historiques sélectionnées	<p>NHI : Les informations financières indiquées ci-dessous ont respectivement été extraites sans ajustement important des états financiers consolidés audités dans le Rapport Financier Annuel de NHI pour l'exercice financier clôturant au 31 décembre 2015, préparés conformément aux Normes internationales d'informations financières telles qu'elles ont été publiées par le Conseil International des Normes Comptables.</p> <p style="text-align: center;">Bilans consolidés Au 31 décembre 2015 et 2014 (en milliers de dollars américains, sauf la valeur nominale du capital social et les actions)</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black; width: 20%;">31 décembre 2015</th> <th style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black; width: 20%;">31 décembre 2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Actifs</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Actifs courants :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Trésorerie et équivalents de trésorerie.....</td> <td style="text-align: right;">140.204</td> <td style="text-align: right;">268.345</td> </tr> <tr> <td>Investissements à court terme.....</td> <td style="text-align: right;">74.290</td> <td style="text-align: right;">93.618</td> </tr> <tr> <td>Opérations et autres créances, net.....</td> <td style="text-align: right;">6.025.152</td> <td style="text-align: right;">4.505.006</td> </tr> <tr> <td>Inventaire, net.....</td> <td style="text-align: right;">1.723.224</td> <td style="text-align: right;">1.733.983</td> </tr> <tr> <td>Actifs dérivés.....</td> <td style="text-align: right;">82.554</td> <td style="text-align: right;">90.270</td> </tr> <tr> <td>Actifs détenus pour être vendus.....</td> <td style="text-align: right;">20.403</td> <td style="text-align: right;">31.190</td> </tr> <tr> <td>Règlements anticipés.....</td> <td style="text-align: right;">96.512</td> <td style="text-align: right;">86.432</td> </tr> <tr> <td>Total des actifs courants.....</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">8.162.339</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">6.808.844</td> </tr> <tr> <td>Actifs non courants :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Biens, usine et équipement, net.....</td> <td style="text-align: right;">5.257.119</td> <td style="text-align: right;">5.189.840</td> </tr> <tr> <td>Préfinancement des régimes de prévoyance.....</td> <td style="text-align: right;">29.179</td> <td style="text-align: right;">273.715</td> </tr> <tr> <td>Investissements dans des joint ventures et sociétés associées.....</td> <td style="text-align: right;">5.780</td> <td style="text-align: right;">8.361</td> </tr> <tr> <td>Actifs d'impôt différés.....</td> <td style="text-align: right;">995.885</td> <td style="text-align: right;">926.149</td> </tr> <tr> <td>Actifs financiers.....</td> <td style="text-align: right;">3.927.548</td> <td style="text-align: right;">3.859.581</td> </tr> <tr> <td>Écart d'acquisition.....</td> <td style="text-align: right;">17.085.873</td> <td style="text-align: right;">16.762.813</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations incorporelles.....</td> <td style="text-align: right;">1.310.781</td> <td style="text-align: right;">1.001.960</td> </tr> <tr> <td>Total des actifs non courants.....</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">28.612.165</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">28.022.419</td> </tr> <tr> <td>Total des actifs.....</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;">36.774.504</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;">34.831.263</td> </tr> </tbody> </table>		31 décembre 2015	31 décembre 2014	Actifs			Actifs courants :			Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	140.204	268.345	Investissements à court terme.....	74.290	93.618	Opérations et autres créances, net.....	6.025.152	4.505.006	Inventaire, net.....	1.723.224	1.733.983	Actifs dérivés.....	82.554	90.270	Actifs détenus pour être vendus.....	20.403	31.190	Règlements anticipés.....	96.512	86.432	Total des actifs courants.....	8.162.339	6.808.844	Actifs non courants :			Biens, usine et équipement, net.....	5.257.119	5.189.840	Préfinancement des régimes de prévoyance.....	29.179	273.715	Investissements dans des joint ventures et sociétés associées.....	5.780	8.361	Actifs d'impôt différés.....	995.885	926.149	Actifs financiers.....	3.927.548	3.859.581	Écart d'acquisition.....	17.085.873	16.762.813	Immobilisations incorporelles.....	1.310.781	1.001.960	Total des actifs non courants.....	28.612.165	28.022.419	Total des actifs.....	36.774.504	34.831.263
	31 décembre 2015	31 décembre 2014																																																															
Actifs																																																																	
Actifs courants :																																																																	
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	140.204	268.345																																																															
Investissements à court terme.....	74.290	93.618																																																															
Opérations et autres créances, net.....	6.025.152	4.505.006																																																															
Inventaire, net.....	1.723.224	1.733.983																																																															
Actifs dérivés.....	82.554	90.270																																																															
Actifs détenus pour être vendus.....	20.403	31.190																																																															
Règlements anticipés.....	96.512	86.432																																																															
Total des actifs courants.....	8.162.339	6.808.844																																																															
Actifs non courants :																																																																	
Biens, usine et équipement, net.....	5.257.119	5.189.840																																																															
Préfinancement des régimes de prévoyance.....	29.179	273.715																																																															
Investissements dans des joint ventures et sociétés associées.....	5.780	8.361																																																															
Actifs d'impôt différés.....	995.885	926.149																																																															
Actifs financiers.....	3.927.548	3.859.581																																																															
Écart d'acquisition.....	17.085.873	16.762.813																																																															
Immobilisations incorporelles.....	1.310.781	1.001.960																																																															
Total des actifs non courants.....	28.612.165	28.022.419																																																															
Total des actifs.....	36.774.504	34.831.263																																																															

Élément	Titre		
Bilans consolidés			
Au 31 décembre 2015 et 2014			
(en milliers de dollars américains, sauf la valeur nominale du capital social et les actions)			
		31 décembre	31 décembre
		2015	2014
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants :			
Opérations et autres dettes.....		1.568.668	1.390.882
Passifs financiers		4.610.326	3.434.847
Réserves.....		76.041	90.994
Passifs dérivés		855.522	532.086
Passif d'impôt sur les revenus actuel.....		53.601	59.180
Charges à payer		1.373.086	1.462.986
Total des passifs courants.....		8.537.244	6.970.975
Passifs non courants :			
Passifs financiers		7.824.790	9.197.417
Engagements au titre de prestations due au personnel.....		1.824.006	1.884.271
Passifs d'impôt différés.....		2.195.104	2.051.283
Réserves.....		51.163	55.904
Autres passifs accumulés.....		1.910.345	1.938.708
Total des passifs non courants.....		13.805.408	15.127.583
Total des passifs.....		22.342.652	22.098.558
Capitaux propres :			
Capital social d'une valeur nominale de 100\$ Autorisé, émis et en circulation, 1 000 actions.....		100	100
Capital versé supplémentaire.....		5.624.297	5.624.297
Autres réserves de capitaux propres.....		(1.173.966)	(950.266)
Revenus accumulés.....		9.981.421	8.058.574
Total des capitaux propres.....		14.431.852	12.732.705
Total des passifs et capitaux propres.....		36.774.504	34.831.263
Déclarations de revenus consolidées			
Pour les exercices clôturant au 31 décembre 2015 et 2014			
(en milliers de dollars américains)			
		31 décembre	31 décembre
		2015	2014
Ventes.....		21.399.111	21.200.874
Coût des marchandises vendues		(11.824.068)	(11.888.862)
Frais de distribution.....		(1.932.695)	(1.927.749)
Frais de marketing, généraux et administratifs		(3.572.784)	(3.308.593)
Royalties versées à des sociétés affiliées.....		(1.180.428)	(1.176.607)
Autres dépenses nettes sur opérations		(45.354)	(76.759)
Bénéfice d'exploitation des opérations		2.843.782	2.822.304
Autres dépenses nettes d'exploitation		(9.968)	(1.515.471)
Bénéfice d'exploitation.....		2.833.814	1.306.833
Dépenses financières nettes.....		(237.073)	(241.635)
Part des résultats des sociétés associées		4.152	6.968
Revenu des activités poursuivies avant impôts.....		2.600.893	1.072.166
Dépenses d'impôt.....		(678.205)	(750.809)
Revenu des activités poursuivies		1.922.688	321.357
Revenu (Perte) des opérations abandonnées, net d'impôt.....		159	2.283
Revenu net.....		1.922.847	323.640
<i>Déclarations d'absence de modification importante ou négative</i>			
Il n'y a pas eu de modification de la position financière ou d'opération de NHI et ses filiales consolidées (considérées comme un tout) depuis le 31 décembre 2015, date des états financiers les plus récemment publiés de NHI et il n'y a pas eu de modification importante des perspectives de NHI depuis le 31 décembre 2015 date des états financiers vérifiés les plus récemment publié de NHI.			
NFI:			
Les informations financières indiquées ci-dessous ont respectivement été extraites sans ajustement important des états financiers audités dans le Rapport Financier Annuel de NFI pour l'exercice financier clôturant au 31 décembre 2015, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne.			

Élément	Titre		
Bilan			
Au 31 décembre 2015 et 2014			
(en milliers d'euros)			
		31 décembre	31 décembre
		2015	2014
Actifs			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....		159.710	371.647
Investissements à court terme.....		-	72.995
Actifs dérivés détenus pour la gestion du risque.....		45.497	111.974
Prêts et avances aux sociétés du Groupe Nestlé.....		8.420.086	7.854.184
Autres actifs		898	725
Total des actifs		8.626.191	8.411.525
Actifs non courants			
Prêts et avances aux sociétés du Groupe Nestlé.....		2.212.900	2.673.194
Prêts et avances à des tiers		100.000	100.000
Biens, usine et équipement.....		22	28
Total des actifs non courants		2.312.922	2.773.222
Total des actifs		10.939.113	11.184.747
Passifs			
Passifs courants			
Découverts bancaires.....		6.865	-
Passifs dérivés.....		18.439	17.616
Prêts et avances des sociétés du Groupe Nestlé.....		4.073.646	4.844.956
Titres de créance émis.....		2.774.346	2.093.113
Passifs d'impôt exigibles.....		5.583	3.057
Autres passifs		80.254	149.770
Total des passifs courants		6.959.133	7.108.512
Passifs non courants			
Prêts et avances des sociétés du Groupe Nestlé.....		-	127.535
Titres de créance émis.....		3.957.834	3.930.583
Total des passifs non courants		3.957.834	4.058.118
Total des passifs		10.916.967	11.166.630
Capitaux propres			
Capital-actions.....		440	440
Prime d'émission.....		2.000	2.000
Réserve de couverture.....		1.019	3.184
Réserve disponible à la vente		3	(2)
Réserve légale		44	44
Autre réserve.....		2.543	1.662
Bénéfices non répartis.....		16.097	10.789
Total des capitaux propres imputables aux actionnaires de la société		22.146	18.117
Total des passifs et capitaux propres		10.939.113	11.184.747
Compte de résultats			
Pour les exercices clôturant au 31 décembre 2015 et 2014			
(en milliers d'euros)			
		31 décembre	31 décembre
		2015	2014
Revenu des intérêts.....		276.831	252.089
Frais d'intérêts		(120.235)	(133.194)
Revenu net des intérêts		156.596	118.895
Frais nets d'honoraire et de commission aux sociétés du groupe Nestlé.....		(77.407)	(146.298)
Autre revenu d'exploitation.....		(64.803)	33.961
Revenu d'exploitation		14.386	6.558
Frais administratifs		(1.477)	(1.235)
Bénéfice avant impôts		12.909	5.323
Impôts.....		(6.720)	(2.809)
Bénéfice de l'exercice imputable aux actionnaires de la société		6.189	2.514

Élément	Titre	
		<p><i>Déclarations d'absence de modification importante ou négative</i></p> <p>Il n'y a eu aucune modification importante de la position financière ou des opérations de NFI depuis le 31 décembre 2015, date des états financiers de NFI les plus récemment publiés et il n'y a eu aucune modification négative importante des perspectives de NFI depuis le 31 décembre 2015, date des états financiers vérifiés de NFI les plus récemment publiés.</p>
B.13	Événements ayant un impact sur la solvabilité de l'Émetteur	Non applicable, il n'y a pas eu d'événement récent particulier à l'Émetteur qui est dans une mesure importante pertinent pour l'évaluation de la solvabilité de l'Émetteur.
B.14	Dépendance d'autres entités du groupe	<p>NHI dépend des résultats de ses filiales directes et indirectes qui exercent principalement des activités de fabrication et de vente de produits alimentaires, boissons et produits d'entretien animalier et polices d'assurance-vie pour les jeunes.</p> <p>NFI dépend des résultats des membres du Groupe Nestlé auxquels NFI fournit un financement sous forme de prêts, facilités ou garanties.</p>
B.15	Activités principales	<p>NHI agit principalement en tant que société de holding pour ses filiales directes et indirectes qui exercent principalement des activités de fabrication et de vente de produits alimentaires, boissons et produits d'entretien animalier et polices d'assurance-vie pour les jeunes. Ces entreprises ont des revenus en provenance de tous les États-Unis.</p> <p>L'activité commerciale principale de NFI est le financement des membres du Groupe Nestlé. NFI lève des fonds et prête à d'autres membres du Groupe Nestlé.</p>
B.16	Contrôle des actionnaires	L'Émetteur est détenu et contrôlé à hauteur de 100 % (directement dans le cas de NFI et indirectement dans le cas de NHI) par le Garant.
B.17	Notations de crédit	<p>Les titres d'emprunt à long terme de premier rang de l'Émetteur, qui présentent l'avantage d'une garantie du Garant ont reçu la notation AA (stable) de Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« Standard & Poor's ») et Aa2 de Moody's France SAS (« Moody's »). Chaque agence Standard & Poor's est établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément à la Réglementation (CE) N° 1060/2009 relative aux agences de notation de crédit, telle que modifiée. Voir aussi « <i>Notations de crédit</i> » ci-dessous en ce qui concerne le Garant.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission :</p> <p>[Les Titres qui seront émis [ne sont pas]/[ont été]/[devaient être] notés [] par [] et [] par [].] Une notation de titre n'est pas une recommandation d'acheter, vendre ou détenir des titres et peut faire l'objet d'une suspension, réduction ou retrait à n'importe quel moment de la part de l'agence de notation qui l'a émise.</p>
B.18	Description de la garantie	<p>Les Titres émis par NFI seront garantis par le Garant et les Titres émis par NHI peuvent ou non bénéficier d'une garantie accordée par le Garant.</p> <p>Chaque Garantie constitue une obligation directe, inconditionnelle, non garantie (soumise aux dispositions négatives de sûreté de la Condition 3) et non subordonnée du Garant et se classera à égalité avec toutes les autres obligations non garanties et non subordonnées présentes et futures en circulation du Garant (autres que des obligations obligatoirement préférées par le droit s'appliquant aux sociétés de façon générale).</p> <p>Résumé spécifique à l'émission :</p> <p>[Les Titres ne sont pas garantis.] / [Le paiement du montant principal et des intérêts sur deux ans en ce qui concerne chaque Titre est garanti de façon inconditionnelle et irrévocable par le Garant.]</p>
B.19	Nom légal et commercial du Garant Domiciliation/ forme juridique/ législation/pays de constitution	<p>Nestlé S.A.</p> <p>Le Garant est une société à durée illimitée, constituée conformément au Code suisse des obligations et enregistrée dans le Registre commercial suisse du canton de Zug et du canton de Vaud. Le Garant est domicilié en Suisse.</p>

Élément	Titre		
	Informations sur la tendance	L'environnement commercial mondial est resté difficile en 2015 et continue d'être difficile en 2016. Le Groupe Nestlé est bien positionné avec des marques fortes, de bonne qualité, qui sont appréciées des consommateurs mais n'importe quelle évolution négative de l'économie mondiale pourrait avoir un impact sur la demande des consommateurs.	
	Description du Groupe	Le Garant est l'ultime société de holding du Groupe Nestlé.	
	Prévision ou estimation de bénéfice	Non applicable ; il n'y a aucune prévision ni estimation de bénéfice dans le Prospectus de Base de l'Emetteur.	
	Qualifications du rapport d'audit	Non applicable; il n'y a pas de qualification dans aucun des rapports d'audit en ce qui concerne des informations financières historiques du Garant au début des et pour les douze mois clôturant au 31 décembre 2015 et 2014 respectivement.	
	Informations financières essentielles historiques sélectionnées du Garant:		
	Les informations financières indiquées ci-dessous ont été extraites sans ajustement important des états financiers consolidés audités du Garant pour l'exercice financier clôturant au 31 décembre 2015 préparés conformément aux Normes de Communication Financière Internationale telles qu'elles ont été adoptée par le Conseil des Normes Comptables Internationales.		
	Bilans consolidés		
	Au 31 décembre 2015 et 2014		
	(en millions de francs suisses)		
		31 décembre 2015	
		31 décembre 2014	
	Actifs		
	Actifs courants		
	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	4.884	7.448
	Investissements à court terme.....	921	1.433
	Inventaire.....	8.153	9.172
	Opérations et autres créances.....	12.252	13.459
	Règlements anticipés et revenu cumulé.....	583	565
	Actifs dérivés.....	337	400
	Créances d'impôt courantes.....	874	908
	Actifs détenus pour être vendus.....	1.430	576
	Total des actifs courants.....	29.434	33.961
	Actifs non courants		
	Biens, usine et équipement.....	26.576	28.421
	Écart d'acquisition.....	32.772	34.557
	Immobilisations incorporelles.....	19.236	19.800
	Investissements dans des joint ventures et sociétés associées.....	8.675	8.649
	Actifs financiers.....	5.419	5.493
	Préfinancement des régimes de prévoyance.....	109	383
	Créances d'impôt courantes.....	128	128
	Actifs d'impôt différés.....	1.643	2.058
	Total des actifs non courants.....	94.558	99.489
	Total des actifs.....	123.992	133.450
	Passifs et capitaux propres		
	Passifs courants		
	Dette financière.....	9.629	8.810
	Opérations et autres dettes.....	17.038	17.437
	Revenus cumulés et différés.....	3.673	3.759
	Réserves.....	564	695
	Passifs dérivés.....	1.021	757
	Passifs d'impôt sur le revenu exigibles.....	1.124	1.264
	Passifs directement associés aux actifs détenus pour être vendus.....	272	173
	Total des passifs courants.....	33.321	32.895
	Passifs non courants		
	Dette financière.....	11.601	12.396
	Engagements au titre de prestations due au personnel.....	7.691	8.081
	Réserves.....	2.601	3.161
	Passifs d'impôt différés.....	3.063	3.191
	Autres dettes.....	1.729	1.842
	Total des passifs non courants.....	26.685	28.671
	Total des passifs.....	60.006	61.566

Élément	Titre		
Bilans consolidés			
Au 31 décembre 2015 et 2014			
(en millions de francs suisses)			
		31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capitaux propres			
Capital-actions.....		319	322
Actions propres		(7.489)	(3.918)
Réserve de conversion		(21.129)	(17.255)
Revenus non distribués et autres réserves.....		90.637	90.981
Total des capitaux propres imputables aux actionnaires de la société mère.....		62.338	70.130
Participations ne donnant pas le contrôle		1.648	1.754
Total des capitaux propres		63.986	71.884
Total des passifs et capitaux propres.....		123.992	133.450
Déclarations de revenus consolidées			
Pour les exercices clôturant au 31 décembre 2015 et 2014			
(en millions de francs suisses)			
		31 décembre 2015	31 décembre 2014
Ventes		88.785	91.612
Autre revenu		298	253
Coût des marchandises vendues		(44.730)	(47.553)
Frais de distribution.....		(7.899)	(8.217)
Frais administratifs et de marketing.....		(20.744)	(19.651)
Frais de recherche et développement.....		(1.678)	(1.628)
Autre revenu des opérations.....		78	110
Autres dépenses des opérations.....		(728)	(907)
Bénéfice d'exploitation des opérations		13.382	14.019
Autre revenu d'exploitation		126	154
Autres dépenses d'exploitation.....		(1.100)	(3.268)
Bénéfice d'exploitation		12.408	10.905
Revenu financier		101	135
Dépense financière		(725)	(772)
Bénéfices avant impôts, sociétés associées et joint venture.....		11.784	10.268
Taxes		(3.305)	(3.367)
Revenu des sociétés associées et joint ventures.....		988	8.003
Bénéfice de la période.....		9.467	14.904
dont imputable à des participations ne donnant pas le contrôle		401	448
dont imputable aux actionnaires de la société mère (bénéfice net)		9.066	14.456
En pourcentages des ventes			
Bénéfice d'exploitation des opérations		15,1%	15,3%
Bénéfice de la période imputable aux actionnaires de la société mère (bénéfice net)		10,2%	15,8%
Revenus par action (en francs suisses)			
Revenus de base par action		2,90	4,54
Revenus dilués par action		2,89	4,52
<i>Déclarations d'absence de modification importante ou négative</i>			
Il n'y a pas eu de modification de la position financière ou d'opération du Garant et de ses filiales consolidées (considérées comme un tout) depuis le 31 décembre 2015, date des états financiers les plus récemment publiés du Garant et il n'y a pas eu de modification importante des perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2015, date des états financiers vérifiés les plus récemment publié du Garant.			
Événements ayant un impact sur la solvabilité du Garant		Non applicable, il n'y a pas eu d'événement récent particulier au Garant qui est dans une mesure importante pertinent pour l'évaluation de la solvabilité du Garant.	

Élément	Titre	
	Dépendance d'autres entités du groupe	Le Garant est la société de holding finale du Groupe Nestlé (y compris NHI et NFI). Par conséquent, tous les actifs du Garant sont composés substantiellement de ses participations dans ses filiales. Le Garant dépend par conséquent des résultats de ses filiales directes et indirectes qui exercent des activités de fabrication et de vente d'aliments et de boissons ainsi que des produits liés au secteur de la nutrition, de la santé et du bien-être. Le Garant dépend aussi des résultats de ses filiales dans la mesure où il émet des garanties en ce qui les concerne. Les obligations de paiement en vertu de la Garantie des Titres du Garant seront structurellement subordonnées à quelque obligation de paiement due par les filiales du Garant envers leurs créanciers.
	Activités principales	Le Garant agit principalement en tant que société de holding du Groupe Nestlé qui fabrique et vend des aliments et des boissons ainsi que des produits liés au secteur de la nutrition, de la santé et du bien-être.
	Contrôle des actionnaires	Le Garant est une société cotée en bourse et ses actions sont cotées à la Bourse Suisse SIX. Conformément aux Statuts Constitutifs du Garant, aucune personne ni entité ne peut (i) être enregistrée (directement ou indirectement par le biais de personnes désignées) avec des droits de vote dépassant les 5 % du capital-actions du Garant tel qu'il est consigné dans le registre du commerce ou (ii) lors des assemblées générales du Garant exercer directement ou indirectement des droits de vote en ce qui concerne ses propres actions ou des actions représentées par procuration, dépassant 5 % du capital-actions du Garant. N'importe quel actionnaire détenant des actions du Garant représentant 3 % ou plus du capital-actions du Garant doit révéler sa participation conformément à la Loi suisse sur l'infrastructure des marchés financiers.
	Notations de crédit	Les titres d'emprunt à long terme de premier rang du Garant ont reçu la notation AA (stable) de Standard & Poor's et Aa2 (stable) de Moody's. Une notation de titre n'est pas une recommandation d'acheter, vendre ou détenir des titres et peut faire l'objet d'une suspension, réduction ou retrait à n'importe quel moment de la part de l'agence de notation qui l'a émise.

Section C – Titres

Élément	Titre	
C.1	Description des Titres/ISIN	Les Titres décrits dans cette section sont des titres de créance d'une Valeur Nominale de moins de 100 000 € (ou leur équivalent dans une autre devise). Les Titres peuvent être des Titres à taux fixe, des Titres à taux flottant, des Titres à coupon zéro ou une combinaison de ce qui précède. Résumé spécifique à l'émission : Les Titres sont des Titres à [] [[] pour cent /Taux flottant/Coupon zéro] dus [] Les Titres ont une Valeur Nominale de [] Numéro d'identification International des Titres (ISIN) : []
C.2	Devise	La devise de chaque Série de Titres sera convenue entre l'Émetteur et l'Opérateur concerné au moment de l'émission. Résumé spécifique à l'émission : La devise de cette Série de Titres est []
C.5	Transférabilité	Il n'y a pas de restriction quand à la libre transférabilité des Titres.
C.8	Droit lié aux Titres et classement	Les Titres émis dans le cadre du Programme reprendront dans leurs conditions générales, entre autre, les matières suivantes : Statut des Titres (Notation) Les Titres constitueront des obligations directes, inconditionnelles, non garanties (soumise aux dispositions négatives de sûreté de la Condition 3) et non subordonnée de l'Émetteur et se classeront à égalité et proportionnellement sans préférence entre elles avec toutes les autres obligations non garanties et non subordonnées présentes et futures en circulation de l'Émetteur en question en circulation à ce moment-là (autres que des obligations obligatoirement préférées par le droit).

Élément	Titre	
		<p>Imposition</p> <p>Tous les règlements en ce qui concerne les Titres seront effectués sans retenue ni déduction pour, ou en tenant compte de, taxes ou autres charges imposées par une autorité ou une agence gouvernementale (i) si l'Émetteur est NHI, au États-Unis, (ii) si l'Émetteur est NFI, au Luxembourg, et (iii) si les Titres sont garantis par le Garant, en Suisse, sauf si cette retenue ou déduction est exigée par la loi.</p> <p>Si cette retenue ou déduction est exigée, l'Émetteur devra payer des montants supplémentaires pour couvrir les montants ainsi retenus ou déduits, sous réserve de certaines exceptions limitées.</p> <p>Tous les règlements des Titres seront soumis aux déductions ou retenues exigées par les dispositions du droit de l'impôt sur le revenu fédéral américain, communément appelée la Loi américaine de conformité de l'impôt sur les comptes étrangers (U.S. Foreign Account Tax Compliance Act - « FATCA ») et tous autres accords intergouvernementaux (et les règles d'exécution y liées) relatifs à la FATCA, et aucun autre montant supplémentaire ne sera payé pour couvrir les montants ainsi retenus ou déduits.</p> <p>Sûreté négative</p> <p>Les conditions des Titres contiennent une disposition de sûreté négative qui interdit à l'Émetteur, et lorsque l'émission des Titres est garantie par le Garant, au Garant, de créer des droits sur titres sur ses revenus ou actifs présents ou futur pour garantir un endettement représenté ou avéré par des obligations, titres ou autres qui sont ou peuvent être cotés dans une bourse reconnue, sous réserve de certaines exceptions indiquées.</p> <p>Cas de manquements</p> <p>Les conditions des Titres contiennent, entre autres, les cas de manquements suivants :</p> <p>(a) manquement de l'Émetteur de payer un montant principal, un intérêt ou un autre montant sur les Titres, de façon continue pendant une durée indiquée ;</p> <p>(b) non réalisation ou non respect par l'Émetteur d'une condition ou d'une autre disposition des Titres (autre que l'engagement de payer le montant principal et les intérêts) de façon continue pendant une durée indiquée;</p> <p>(c) manquement de payer par l'Émetteur, certaines filiales principales de l'Émetteur, ou si les Titres sont garantis par le Garant, par le Garant, certains types d'endettement (sous réserve d'un seuil cumulé de 100.000.000 \$) si ce manquement se poursuit au delà d'une période de grâce applicable ou tout endettement pour de l'argent emprunté sera payable avant sa date d'échéance suite à une accélération de maturité causée par l'apparition d'un manquement, sauf si l'existence de ce manquement est contestée de bonne foi et que des procédures ont été engagées auprès des tribunaux compétents et qu'aucune décision n'a été rendue lors de ces procédures;</p> <p>(d) des événements relatifs à la liquidation, cessation d'activité, administration, insolvabilité et accords avec les créanciers de l'Émetteur, certaines filiales principales de l'Émetteur, ou si les Titres sont garantis par le Garant, du Garant, sous réserve de certaines exceptions; et</p> <p>(e) la Garantie du Garant cesse d'être légale, valide et contraignante et applicable conformément à ses conditions ou le Garant conteste ou rejette la validité de sa Garantie.</p> <p>Assemblées</p> <p>Les conditions des Titres contiennent des dispositions de convocation d'assemblées des actionnaires de ces Titres afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts de façon générale. Ces dispositions permettent à des majorités définies de lier tous les actionnaires, y compris les actionnaires qui n'ont ni assisté ni voté lors de l'assemblée en question et les actionnaires qui ont voté de façon contraire à la majorité.</p> <p>Droit applicable des Titres</p> <p>Droit anglais.</p> <p>Droit applicable de la Garantie</p> <p>Droit suisse.</p>

Élément	Titre	
C.9	Intérêt/Rachat	<p>Intérêt Les Titres peuvent porter des intérêts ou non. Les Titres portant des intérêts porteront des intérêts payables à un taux fixe ou à un taux flottant.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission : [Les Titres portent des intérêts [à partir de leur date d'émission] au taux fixe de [] pour cent par an. Le rendement des Titres est de [] pour cent par an. Les Intérêts seront payés [deux fois par an]/[une fois par an] à terme échu le [] de chaque année, jusqu'à la Date d'échéance incluse. Le premier versement d'intérêts aura lieu le [].] [Les Titres portent des intérêts [à partir de leur date d'émission] à des taux flottants calculés en référence à [précisez le taux de référence] [plus/moins] une marge de [] pour cent. Les intérêts seront payés [tous les trimestres] à terme échu le [], [], [], et [] chaque année [, sous réserve d'ajustement des jours non ouvrables]. Le premier versement d'intérêts aura lieu le [].] [Les Titres sont des Titres à coupon zéro et ne portent pas d'intérêt [et seront offerts et vendus à un prix réduit par rapport à leur valeur nominale].]</p> <p>Rachat Les conditions dans lesquelles les Titres peuvent être rachetés (y compris la date d'échéance et le prix auquel ils seront rachetés à la date d'échéance, ainsi que les dispositions relatives à un rachat anticipé au choix de l'Émetteur (en totalité ou en partie) et/ou des détenteurs des Titres) seront convenus entre l'Émetteur concerné et l'/les Opérateur(s) concerné(s) au moment de l'émission des Titres concernés.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission : [La Date d'échéance des Titres sera [].] Sous réserve d'un achat et d'une annulation ou d'un rachat anticipé, les Titres seront rachetés le [] au [montant nominal]/[] pour cent de leur montant nominal.]. [Les Titres peuvent être rachetés de façon anticipée pour des raisons fiscales, un changement de direction de l'Émetteur [ou [précisez si autre]] à [indiquez le prix de rachat anticipé [[nominal]/[nominal ou, si plus élevé, le prix auquel le rendement de rachat brut sur les Titres est égal au rendement de rachat brut sur le taux obligataire de référence et une marge de []] et les montants de rachat maximum et minimum, si applicables.]</p> <p>Représentants des détenteurs Aucun fiduciaire n'a pas été désigné pour agir en tant que fiduciaire des détenteurs des Titres.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission : [Citibank, N.A., agissant par le biais de sa filiale londonienne, a été désignée comme agent d'émission et principal agent payeur et agent de calcul en ce qui concerne les Titres.] [Les Titres enregistrés émis par NHI sont émis sous réserve d'un, et avec le bénéfice d'un accord d'agence de notation modifié et mis à jour passé entre NHI, Citigroup Global Markets Deutschland AG en tant qu'agent de registre et de transfert et Citibank, N.A., filiale londonienne en tant qu'agent de transfert et agent payeur.]</p>
C.10	Composant dérivé	Non applicable : les Titres ne sont pas des titres dérivés.
C.11	Cotation/ Distribution	<p>Cotation Les Titres peuvent être admis à la cotation officielle de l'Autorité de cotation britannique (UKLA) et admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Londres.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission : [Une demande d'admission pour les Titres [a été][sera] faite par l'Émetteur (ou pour son compte) afin qu'ils soient admis à la Liste Officielle de l'UKLA et admis la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Londres.]</p> <p>Distribution [Les Titres peuvent être proposés au public en [] pendant la Période d'offre.] [Les Titres sont vendus uniquement à [] [et []].]</p>

Section D – Risques

Élément	Titre	
D.2	Risques principaux qui sont spécifiques à l'Émetteur et au Garant	<p>Les risques principaux concernant l'Émetteur correspondant et le Garant sont indiqués ci-dessous:</p> <p>(a) le Groupe est vulnérable aux atteintes de la marque. Un quelconque évènement majeur déclenché par un problème sérieux de sécurité alimentaire ou par un autre problème sérieux de conformité pourrait avoir un impact négatif sur la réputation ou l'image de marque du Groupe qui peut avoir pour conséquence la perte du revenu associé aux marques touchées et des coûts plus élevés pour trouver une solution à ces circonstances, y compris celles associées à des rappels de produits;</p> <p>(b) la réussite du Groupe dépend en partie de l'anticipation des goûts et des habitudes alimentaires des consommateurs et d'une offre de produits qui correspondent à leurs préférences. Les ventes ou marges du Groupe peuvent être affectées défavorablement de manière importante par la concurrence ou l'incapacité à réagir à des changements rapides dans les préférences des consommateurs ou à offrir des produits attractifs de haute qualité;</p> <p>(c) les affaires du Groupe sont soumises à un certain caractère saisonnier et des conditions météorologiques défavorables peuvent avoir un impact sur les ventes;</p> <p>(d) le secteur alimentaire, y compris le Groupe, fait face au défi mondial de l'obésité en augmentation rapide;</p> <p>(e) le Groupe dépend d'un approvisionnement durable d'un nombre de matières premières, de matériel d'emballage et de services. S'approvisionner dans le monde entier en matières premières expose le Groupe aux variations de prix et aux incertitudes d'approvisionnement qui sont soumis à des facteurs tels que la volatilité des prix du marché des matières premières, les variations des devises, les changements de programmes agricoles gouvernementaux, les conditions de récolte et météorologiques, les maladies affectant les cultures, les rendements des cultures, les cultures alternatives et les valeurs des produits dérivés. Les variations des prix de la matière de base sous-jacente peuvent avoir pour conséquence des augmentations inattendues des coûts des matières premières et de l'emballage et le Groupe peut être dans l'incapacité de refléter entièrement ces augmentations en augmentant les prix sans souffrir de volumes, revenus et revenu d'exploitation réduits;</p> <p>(f) la contamination accidentelle ou malveillante de matières premières ou de produits dans la chaîne d'approvisionnement peut avoir pour conséquence la perte de produits, un retard d'approvisionnement, la perte de parts de marché, des coûts financiers et des conséquences négatives sur la santé des consommateurs ou une perte de réputation;</p> <p>(g) le Groupe dépend d'un(e) fabrication/approvisionnement durable de produits finis pour toutes les catégories de produits. Les installations de fabrication du Groupe peuvent être perturbées pour des raisons dépassant le contrôle du Groupe qui peuvent inclure des risques naturels ou extrêmes, des incendies, des fournitures de matériels ou de services, des défaillances des systèmes, des actions de la main d'œuvre, une instabilité politique, des problèmes environnementaux ou des maladies contagieuses. Un évènement majeur touchant une des usines essentielles du Groupe, un fournisseur important, un sous-traitant, un co-packer et/ou une installation d'entreposage peut potentiellement mener à une rupture d'approvisionnement et affecter les résultats financiers du Groupe;</p> <p>(h) la sécurité, l'instabilité politique, le juridique et le régulateur, le fiscal, le macroéconomique, le commerce extérieur, le travail, les risques liés à l'infrastructure et/ou événements tels que les maladies contagieuses peuvent aussi affecter la capacité du Groupe à fonctionner et peuvent mener à une rupture d'approvisionnement et affecter les résultats financiers du Groupe; et</p> <p>(i) le Groupe émet une dette à terme pour lever des fonds et dépend d'un large accès aux marchés du capital et aux investisseurs. Les variations de la demande d'instruments de dette à terme sur les marchés du capital pourront limiter la capacité du Groupe à financer ses opérations. Le Garant dépend aussi de la volonté des banques de fournir le type de lignes de crédit ou de prêts qui sont utilisés par le Groupe.</p>

Élément	Titre	
D.3	Principaux risques spécifiques aux Titres	<p>Il existe aussi des risques associés aux Titres comme un ensemble de risque concernant la structure des Titres, les risques du marché et les risques relatifs aux Titres, en incluant généralement:</p> <p>(i) les changements des principaux taux d'intérêt du marché pourront affecter la valeur des Titres qui portent des intérêts à un taux fixe;</p> <p>(ii) les Titres peuvent faire l'objet d'un rachat anticipé qui peut limiter la valeur du marché des Titres et un investisseur peut ne pas être capable de réinvestir les recettes du rachat d'une façon qui lui permette d'obtenir un rendement réel similaire;</p> <p>(iii) Les Titres au porteur avec nouveau certificat d'émission globale et les Titres enregistrés avec certificat global détenus conformément à la nouvelle structure de conservation peut ne pas satisfaire aux critères d'éligibilité d'Eurosystem;</p> <p>(iv) les Titres libellés en Renminbi sont soumis à des risques supplémentaires ; le Renminbi n'est pas librement convertible ou transférable et il existe des restrictions importantes sur le versement de Renminbi en République populaire de Chine («RPC» (ce qui exclut la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, la région administrative spéciale de Macao de la République populaire de Chine et Taïwan) et en dehors de celle-ci qui peuvent avoir des conséquences négatives sur la liquidité des Titres libellés en Renminbi ; la disponibilité de Renminbi en dehors de la RPC est limitée, ce qui peut affecter la liquidité de ces Titres et la capacité de l'Émetteur à se procurer des Renminbi en dehors de la RPC pour couvrir ces Titres ; si l'Émetteur est incapable de se procurer des Renminbi, il peut payer les détenteurs de ces Titres en dollars américains;</p> <p>(v) les Termes et Conditions des Titres peuvent être modifiés sans le consentement;</p> <p>(vi) le détenteur de Titres peut ne pas recevoir le paiement de la totalité des montants dus en ce qui concerne les Titres suite à des montants qui sont retenus par l'Émetteur afin de respecter le droit applicable;</p> <p>(vii) les investisseurs sont exposés au risque des modifications du droit ou de la réglementation affectant la valeur de leurs Titres;</p> <p>(viii) la valeur de l'investissement d'un investisseur peut être affectée de façon négative par les variations des taux de change lorsque les Titres ne sont pas libellés dans la devise de l'investisseur;</p> <p>(ix) il peut y avoir aucun marché secondaire ou un marché secondaire limité pour les Titres; et</p> <p>(x) toute notation de crédit attribué aux Titres peut ne pas refléter correctement tous les risques associés à un investissement dans les Titres.</p>

Section E – Offre

Élément	Titre	
E.2b	Utilisation des recettes	<p>Les recettes nettes de l'émission de Titres seront utilisées par l'Émetteur pour les besoins généraux de son entreprise et, en plus, dans le cas des Titres émis par l'Émetteur (si l'Émetteur est NFI) ou des Titres garantis émis par l'Émetteur (si l'Émetteur est NHI), les recettes nettes pour chaque émission des Titres seront utilisées par l'Émetteur en dehors de la Suisse à moins que l'utilisation des recettes en Suisse soit autorisée par les lois fiscales suisses en vigueur de temps en temps sans que les paiements ayant trait à ces Titres ne deviennent soumis à une retenue ou à un prélèvement en vertu d'une imposition à la source suisse résultant d'une telle utilisation des recettes en Suisse.</p>
E.3	Termes et conditions de l'offre:	<p>Les Termes et Conditions de l'offre seront déterminés par un accord entre l'Émetteur et l'/les Opérateur(s) au moment de l'émission.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission :</p> <p>[Les Titres peuvent être proposés au public lors d'une Offre Publique en [Autriche,] [Belgique,] [Allemagne,] [Italie,] [Luxembourg,] [Pays-Bas,] [et] le Royaume-Uni.]</p>

Élément	Titre	
	<p><i>Période d'offre:</i></p> <p><i>Prix d'émission/ Prix d'offre:</i></p> <p><i>Conditions auxquelles l'offre est soumise:</i></p> <p><i>Description de la procédure de demande:</i></p> <p><i>Description de la possibilité de réduire les souscriptions et la façon de rembourser le montant excédentaire payé par les demandeurs:</i></p> <p><i>Informations relatives au montant maximum/minimum de la demande (en nombre de Titres ou montant total à investir):</i></p> <p><i>Méthode et limites de temps de règlement des Titres et de livraison des Titres:</i></p> <p><i>Façon et date selon lesquelles les résultats de l'offre sont rendus publiques:</i></p> <p><i>Procédure d'exercice d'un droit de préemption, caractère négociable des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés:</i></p> <p><i>Si des tranches ont été réservées pour certains pays:</i></p>	<p>[Un investisseur ayant l'intention d'acheter ou achetant des Titres à un Offrant Autorisé le fera, et les offres et ventes de Titres à un investisseur par cet Offrant Autorisé seront réalisées conformément aux conditions et autres accords existants entre cet Offrant Autorisé et cet investisseur, y compris en matière de prix, attributions, frais et accords de règlement.]</p> <p>[De la date du, et après publication des Conditions finales étant du [] au [].]</p> <p>[Le prix d'émission des Titres est de [] pour cent de leur montant nominal.]</p> <p>[Prix d'offre : [Non applicable]/ []]</p> <p>[Non applicable]/ []</p> <p>[Non applicable]/ []</p> <p>[Non applicable]/ []</p> <p>[Non applicable]/ []</p> <p>[Non applicable]/ []</p> <p>[Non applicable]/ []</p> <p>[Non applicable]/ []</p> <p>[Non applicable]/ []</p> <p>[Non applicable]/ []</p> <p>[Non applicable]/ []</p>

Élément	Titre	
	<p><i>Procédure de notification des demandeurs du montant attribué et indication si la négociation peut commencer avant la notification:</i></p> <p><i>Montant des dépenses et taxes spécifiquement appliquées au souscripteur ou acheteur :</i></p> <p><i>Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où ils sont connus de l'Émetteur, des Placers dans les différents pays où l'offre a lieu :</i></p> <p><i>Catégories des investisseurs potentiels auxquels les Titres sont proposés :</i></p>	<p>[Non applicable]/ []</p> <p>[Non applicable]/ []</p> <p>[Non applicable]/ []</p> <p>[Non applicable]/ []</p>
E.4	Intérêt des personnes physiques et morales impliquées dans l'émission/l'offre	<p>Les Opérateurs ou Gestionnaires concernés peuvent percevoir des commissions en lien avec l'émission des Titres dans le cadre du Programme.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission :</p> <p>[Les Opérateurs percevront des commissions cumulées égales à [] pour cent du montant nominal des Titres. Tout [Opérateur/Gérant] et ses filiales peuvent aussi s'être engagés, et peuvent à l'avenir s'engager, dans des transactions bancaires d'investissement et/ou des transactions bancaires commerciales, et peuvent assurer d'autres services pour l'Émetteur [, le Garant] et [ses/leurs] filiales dans le cadre de leurs activités habituelles.]</p>
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par les Émetteurs ou un offrant	<p>L'Émetteur concerné ne facture pas des frais aux investisseurs acquérant des Offrants Autorisés en lien avec une émission de Titres. Dans le cadre du Programme, les Offrants Autorisés peuvent, cependant, facturer des frais à ces investisseurs. Ces frais (s'il convient) et leurs termes seront déterminés par un accord entre l'Offrant Autorisé considéré et les investisseurs au moment de chaque émission de Titres.</p> <p>Résumé spécifique à l'émission :</p> <p>[Pas applicable. Aucun frais n'est chargé par l'Émetteur aux investisseurs acquérant auprès des Offrants autorisés relativement à l'émission de Titres.]</p>